

Chargé(e) de communication

Offre n° O067221100857782
Publiée le 25/11/2022

Synthèse de l'offre

Employeur	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SAVERNE 16 RUE DU ZORNHOFF 67700 SAVERNE
Département de travail	Bas-Rhin
Secteur du lieu de travail	Saverne
Poste à pourvoir le	Dès que possible
Date limite de candidature	25/12/2022
Type d'emploi	Emploi permanent - vacance d'emploi ☺
Motif de vacance du poste	Poste vacant suite à une radiation des cadres (retraite, démission,...)
Nombre de postes	1

Détails de l'offre

Famille de métier	Communication > Stratégies de communication	Grade(s) recherché(s)	Adjoint administratif Adjoint adm. principal de 1ère classe Adjoint adm. principal de 2ème classe Rédacteur Rédacteur principal de 1ère classe Rédacteur principal de 2ème classe
Métier(s)	Chargé ou chargée de communication		
Ouvert aux contractuels	Oui, à titre dérogatoire par rapport aux candidatures de fonctionnaires (Art. L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique) Un contractuel peut être recruté sur ce poste si aucune candidature d'un fonctionnaire ne convient, et car les besoins des services et la nature des fonctions le justifient. Le contrat proposé ne peut excéder trois ans, renouvelable dans la limite d'une durée maximale de six ans.		

Descriptif de l'emploi

La Communauté de Communes du Pays de Saverne recherche un(e) chargé(e) de communication.
Le/la chargé(e) de communication conçoit et met en œuvre des actions de communication dont des événements. Développe la création, assure la qualité et la cohérence des formes et des contenus de communication

Missions

- Contribution à l'élaboration de la stratégie de communication de la collectivité, d'un pôle ou service.
- Organisation d'actions de communication et de relations publiques.
- Conception et/ou réalisation de produits de communication.
- Communication interne, production de contenus à destination des agents et maintenir le contact avec les chefs de services :
 - * délibérations, événements des services, valorisation, événements familiaux (mariage, décès, autres et réussite aux concours),
 - * message de vacances, de rentrée, de Noël, fête du personnel,
 - * nouveautés dans les services ou anniversaires,
 - * découverte des services,
 - * newsletter.
- Communication vers les élus:
 - * rendre compte des activités / dossiers auprès des élus, du Président,
 - * faire le lien avec la référente du service communication,
 - * préparer les Comptes rendus des réunions VP (points à communiquer) et validation du Président,
 - * avancement des projets,
 - * comptes rendus des réunions des commissions de travail,
 - * agenda.
- Communication externe:
 - * développement des relations avec la presse et les médias,
 - * suivi d'installation des panneaux de la communauté de communes,
 - * suivi des interventions extérieures du Président,
 - * préparer un plan de communication annuel,
 - * continuité gestion Iliwap,
 - * tenir à jour le site internet, les réseaux,
 - * retransmission des conseils communautaires en cas de besoin,
 - * bulletin intercommunal,
 - * brochures et documentations à destination des habitants,
 - * organiser, gérer, conception d'événements.
- Communiquer à travers les réseaux sociaux en mettant en place une récurrence d'informations.

Profils recherchés

SAVOIR FAIRE :

Principaux langages de la communication (écrit, oral, événementiel, signalétique, charte graphique, multimédia, etc.)

Techniques et outils de communication. Notions de graphisme

Techniques rédactionnelles (papier, web, etc.).

Connaissance de l'environnement institutionnel et partenaires locaux.

Temps de travail Complet, 35h00 hebdomadaire

Contact

Informations complémentaires

Merci d'envoyer CV et lettre de motivation à l'adresse suivante :
Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays de Saverne
16, rue du Zornhoff
67700 SAVERNE

ou par mail : recrutement@cc-saverne.fr

AVANTAGES :
* prévoyance, mutuelle,
* CNAS/GAS.

[DEPOSER MA CANDIDATURE](#)

Travailleurs handicapés

Conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le code général de la fonction publique. À titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.